Emetteurs Finance Service des assemblées — 48, boulevard des Batignolles, 75850 Paris Cedex 17.

Ils pourront solliciter également d'Euro Emetteurs Finance un formulaire leur permettant de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'assemblée. Leurs demandes doivent être effectuées par lettre recommandée avec avis de réception, six jours au moins avant la date de l'assemblée.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que si les formulaires dûment remplis parviennent à Euro Emetteurs Finance, trois jours au moins avant la réunion de l'assemblée.

Le conseil d'administration.

87824

LA BREUILLE CROISSANCE

Société d'investissement à capital variable.
Siège social : 69, boulevard Haussmann, 75008 Paris.
433 740 149 R.C.S. Paris.

AVIS DE SECONDE CONVOCATION

L'assemblée n'ayant pas réuni le quorum suffisant sur première convocation, MM. les actionnaires de la société La Breuille Croissance sont de nouveau convoqués en assemblée générale extraordinaire le mercredi 18 mai 2005 à 14 heures au siège social, 69, boulevard Haussmann, 75008 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour.

— Proposition de mise en conformité des statuts avec l'Instruction de la Commission des opérations de bourse de novembre 2003 relative au prospectus complet des OPCVM prise en application du règlement COB 89-02 modifié.

Les documents prévus par la loi seront tenus à la disposition des actionnaires quinze jours avant l'assemblée, au siège social de la Sicav. Ils seront adressés gratuitement à tout actionnaire qui en fera la demande.

Conformément aux statuts, les actionnaires peuvent participer à l'assemblée quelque soit le nombre d'actions dont ils sont propriétaires.

Les titulaires d'actions au porteur désireux d'y participer devront, cinq jours à l'avance, déposer leurs titres soit au siège social de la société, ou inviter leur propre banque ou société de bourse à justifier dans le même délai à cet établissement, de l'immobilisation de leurs titres.

Tout actionnaire désirant voter par correspondance peut se procurer auprès du siège social de la société ainsi que dans l'établissement de crédit sus-indiqué, en faisant une demande par lettre recommandée avec accusé de réception, le formulaire de vote, qui devra être renvoyé à la société au plus tard trois jours avant l'assemblée. Dans ce cas, il n'aura plus la possibilité de se faire représenter ou de participer directement à l'assemblée.

Le conseil d'administration.

87938

LAGTOO

Société d'investissement à capital variable.
Siège social : 69, boulevard Haussmann, 75008 Paris.
437 690 324 R.C.S. Paris.

AVIS DE SECONDE CONVOCATION

L'assemblée n'ayant pas réuni le quorum suffisant sur première convocation, MM. les actionnaires de la société Lagtoo sont de nouveau convoqués en assemblée générale extraordinaire le mercredi 18 mai 2005 à 15 heures au siège social, 69, boulevard Haussmann, 75008 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour.

— Proposition de mise en conformité des statuts avec l'Instruction de la Commission des opérations de bourse de novembre 2003 relative au prospectus complet des OPCVM prise en application du règlement COB 89-02 modifié.

Les documents prévus par la loi seront tenus à la disposition des actionnaires quinze jours avant l'assemblée, au siège social de la Sicav. Ils seront adressés gratuitement à tout actionnaire qui en fera la demande.

Conformément aux statuts, les actionnaires peuvent participer à l'assemblée quelque soit le nombre d'actions dont ils sont propriétaires.

Les titulaires d'actions au porteur désireux d'y participer devront, cinq jours à l'avance, déposer leurs titres soit au siège social de la société, ou inviter leur propre banque ou société de bourse à justifier dans le même délai à cet établissement, de l'immobilisation de leurs titres.

Tout actionnaire désirant voter par correspondance peut se procurer auprès du siège social de la société ainsi que dans l'établissement de crédit sus-indiqué, en faisant une demande par lettre recommandée avec accusé de réception, le formulaire de vote, qui devra être renvoyé à la société au plus tard trois jours avant l'assemblée. Dans ce cas, il n'aura plus la possibilité de se faire représenter ou de participer directement à l'assemblée.

Le conseil d'administration.

87937

LOMBARD ODIER DARIER HENTSCH INVEST

Société d'investissement à capital variable (« Sicav »).
Siège social : 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
R.C.S. B 25301.

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le conseil d'administration de la Sicav susmentionnée a le plaisir de vous convier à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le 26 mai 2005 à 11 heures au siège de la Sicav, 39, allée Scheffer à Luxembourg.

Ordre du jour.

1º) Nomination du président de l'assemblée ;
2º) Présentation des rapports du conseil d'administration et du réviseur indépendant ;
3º) Approbation du bilan et des comptes de pertes et profits au 31 décembre 2004 ;
4º) Affectation des résultats après ratification du paiement des dividendes suivants payés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004 aux actions à distribution des compartiments suivants :
— LODH Invest - The Dollar Bloc Bond Fund : USD 0,32 ;
— LODH Invest - The Swiss Franc Credit Bond Fund : CHF 0,20 ;
— LODH Invest - The European Bond Fund : EUR 0,19 ;
— LODH Invest - The European Short Term Fund : EUR 0,18 ;
— LODH Invest - The Global Hedged Bond Fund : EUR 0,20 ;
— LODH Invest - The Euro Corporate Bond Fund : EUR 0,41 ;
— LODH Invest - The Conservative Portfolio Fund (EUR) : EUR 0,08 ;
— LODH Invest - The Dynamic Portfolio Fund (EUR) : EUR 0,06 ;
— LODH Invest - The EU Convergence Bond Fund : EUR 0,36 ;
— LODH Invest - The Emerging Market Bond Fund : USD 0,66 ;
— LODH Invest - The Greater China Fund : USD 0,37 ;
— LODH Invest - The Optimum Dollar Bond Fund : USD 0,37 ;
— LODH Invest - The Optimum Euro Bond Fund : EUR 0,35 ;
— LODH Invest - The Dynamic Portfolio Fund (CHF) : CHF 0,08 ;
— LODH Invest - The Optimum Treasury Bond Fund (CHF) : CHF 0,28.
Le paiement des dividendes a été effectué le 24 février 2005.
5º) Rémunération des administrateurs ;
6º) Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'année financière se terminant le 31 décembre 2004 ;
7º) Elections statutaires :
— Reconduction du mandat de M. Patrick Odier, M. Jean Pastre, M. Marco Durrer, M. Yvar Mentha, M. Jean-Claude Ramel, M. Peter E.F. Newbald, Mme Francine Keiser et M. Patrick Zurstrassen en qualité d'administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle ;
— Reconduction du mandat de PricewaterhouseCoopers en qualité de réviseur indépendant jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.
8º) Divers.

Les actionnaires sont informés qu'aucun quorum n'est requis pour délibérer sur les points à l'ordre du jour et que les décisions seront prises à la majorité des actions présentes ou représentées à l'assemblée. Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée en signant une procuration en faveur d'un représentant.

Le rapport annuel au 31 décembre 2004 et un modèle de procuration sont disponibles sans frais sur simple demande auprès du siège social de la Sicav et auprès de Crédit Agricole Investor Services Bank, 91, boulevard Pasteur, 75015 Paris 15.

Afin de participer à l'assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs certificats d'actions auprès du Crédit Agricole Investor Services Bank Luxembourg au moins 48 heures avant l'assemblée.

Le conseil d'administration.

87755

MAISONS FRANCE CONFORT

Société anonyme au capital de 1 250 000 €.
Siège social : 2, route d'Ancinnes, 61000 Alençon.
095 720 314 R.C.S. Alençon.

Rectificatif à l'avis de réunion valant avis de convocation paru au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* du 25 avril 2005, page 8229.